

Motion n°24.0043 relative aux dispositifs SIAP (Soutien aux Investissements Agricoles Productifs)



La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire est composée de 54 membres élus, le quorum est atteint à partir de 28 présents.

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire, s'est réunie en Session le 23 février 2024, au 13 avenue des Droits de l'Homme à Orléans, sous la présidence de Philippe NOYAU. En l'absence de quorum, elle s'est réunie à nouveau le 8 mars 2024 à Orléans, sous la présidence de Philippe NOYAU.

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires ;

Considérant l'importance stratégique des investissements nécessaires pour mener à bien la transition agroécologique,

Considérant les besoins d'accompagnements financiers des agriculteurs engagés dans cette transition ;

Considérant le retard pris dans la mise en œuvre des dispositifs FEADER pour la période 2023-2027 ;

Considérant que ce retard a conduit à la non-mobilisation en 2023 des contreparties des départements du Cher, du Loiret et des Agences de l'eau, sur l'ensemble des dispositifs de soutiens aux investissements productifs confondus (Modernisation des exploitations, gestion des risques et transformation à la ferme et protection des ressources) ;

Considérant la répartition par filière des crédits régionaux pour les aides aux investissements SIAP gestion des risques et SIAP modernisation ;

S'inquiète du risque de sous mobilisation de l'enveloppe FEADER allouée au Centre-Val de Loire faute de contreparties publiques ;

Déplore la perte des crédits de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, des Conseils départementaux du Cher et du Loiret en 2023 ;

Demande à la Région Centre-Val de Loire d'assumer sur ses fonds propres le besoin de contreparties publiques si les crédits des autres financeurs nécessaires à la mobilisation pleine et entière du FEADER n'étaient pas au rendez-vous en 2024.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Philippe NOYAU

